

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24/04/2026

NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au Conseil | Présents | Nombre de procuration |
|----------------------|----------|-----------------------|
| 15 | 13 | 2 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
10/04/2026

Présents : Fabienne SALESSES, Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Géraldine FLAUJAC, Samuel DEGUARA, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Vincent POURCEL, Sébastien MUGNIER, Aurore FILHOL, Romain MAURS.

Absents excusés : Véronique JALRAN et Anastasia KWIATKOWSKI

Procurations : Véronique JALRAN à Benoit GINESTE – Anastasia KWIATKOWSKI à Josiane GRES

9. Budget Principal : Vote du Compte Financier Unique

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Madame le Maire présente le budget 2026 du Budget Principal de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 202309-01 du 30/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 08/09/2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Maleville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Commune - Vote du CFU

Date de décision: 24/04/2026

Date de réception de l'accusé 27/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 202605_09

Identifiant unique de l'acte : 012-211201363-20260424-202605_09-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU_21120136300010_2025_D.pdf (99_BU-012-211201363-
20260427-202605_09-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : CFU_21120136300010_01204517800BUDGET20251715806
ANNEXES.pdf (71_AN-012-211201363-20260427-202605_09-BF-1-
1_2.pdf)
CFU Annexes

Annexe : 2026-05-09 Budget Commune - Vote du CFU.pdf (71_AN-012-
211201363-20260427-202605_09-BF-1-1_3.pdf)
2026-05-09 Budget Commune - Vote du CFU